

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 12 (2019)

**Artikel:** Air pur et climat salubre : un asile à Marsens  
**Autor:** Philipona, Anne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048002>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Responsable des *Cahiers du Musée gruérien* depuis 2012, **Anne Philipona** a suivi des études en lettres à l'Université de Fribourg. Titulaire d'un diplôme d'enseignement du secondaire II, elle travaille à l'École professionnelle de Bulle, tout en menant différentes recherches sur l'histoire régionale. Elle a publié en 2017 *Histoire du lait, de la montagne à la ville*, un sujet qu'elle approfondit dans une thèse de doctorat. Elle préside la Société d'histoire du canton de Fribourg.

## Air pur et climat salubre

# Un asile à Marsens

*En 1864, le compte rendu du Conseil d'État commence par cette étrange histoire : « Nous fûmes informés au commencement de cette année qu'un ressortissant fribourgeois avait été placé provisoirement, vu son état de démence bien avancée, à l'asile de Bicêtre, près Paris. Comme notre canton ne possède malheureusement pas d'hôpital pour les aliénés et que les parents et les communes qui ont le devoir de veiller sur ces infortunés se trouvent souvent dans le plus grand embarras, nous priâmes l'Administration de l'Hospice de Bicêtre de nous faire connaître quelles seraient les conditions auxquelles elle pourrait continuer à pourvoir à l'entretien de notre ressortissant<sup>1</sup>. » Celui-là jouit d'une pension annuelle de 600 francs qui pourrait ainsi payer ses frais. Si le Conseil d'État donne cette information : « [...] c'est uniquement dans le but de démontrer sinon la nécessité absolue, du moins le pressant besoin que nous éprouvons dans notre canton d'avoir un établissement d'aliénés ». L'idée de la création d'un hospice fribourgeois pour les aliénés est déjà ancienne et mettra encore dix ans à se réaliser.*

Les premiers projets datent des années 1820. La Commission de santé du canton propose d'instituer un hospice cantonal dans le château de Vuippens, propriété de l'État<sup>2</sup>. Une quarantaine de malades pourraient y être accueillis et le personnel se composerait du médecin directeur, d'un ecclésiastique, de deux domestiques et de deux servantes pour les soins. On ne parle pas encore d'infirmiers ! Les événements politiques de 1830 laissent ce projet en plan. Il est repris et peaufiné par le Conseil de santé en 1838. Mais l'État a peu de ressources et refuse de débloquer l'argent qui permettrait de faire les transformations nécessaires au château. Il est alors vendu pour le prix de 5000 francs, placés dans un fonds destiné à un futur hôpital.

Ce fonds sera régulièrement augmenté et servira de base financière à un projet plusieurs fois repoussé. Dans les années 1860, les choses s'accélérent enfin. Plusieurs rapports font

<sup>1</sup> Compte rendu du Conseil d'État du canton de Fribourg pour l'année 1864, p. I-II.

<sup>2</sup> FRAGNIÈRE, Claude, *La création de l'asile d'aliénés de Marsens, aspects techniques et administratifs*, Fribourg, 1992, p. 13.

état de l'urgence d'attribuer ces fonds. Comme une convention a été signée en novembre 1867 entre l'État de Fribourg et les autorités ecclésiastiques, au sujet des biens des couvents séquestrés par l'État, en l'occurrence ceux d'Hauterive et des Jésuites, on projette d'établir un hospice à Hauterive. Cependant, le bâtiment accueille déjà l'école d'agriculture instaurée par le régime radical en 1850 et en train d'être transformée en école normale rurale pour instituteurs<sup>3</sup>. Il faut donc trouver un autre lieu pour l'hospice cantonal.

### Le choix de Marsens

Pourquoi avoir placé l'asile d'aliénés à Marsens? À l'unanimité des explications, on cite toujours l'air pur et le climat: «Marsens est dans une riante et délicieuse position à une petite lieue de Bulle, sur la route de Fribourg, en face des plus splendides horizons. Cette localité nous paraît convenir tout à fait au genre d'établissement projeté<sup>4</sup>» écrit-on en 1871 dans les *Nouvelles Étrennes fribourgeoises*. «Tout le monde connaît la position de l'hôpital de Marsens situé au pied du Gibloux, dans cette magnifique vallée de la Sarine placée comme un splendide portique à l'entrée de la Gruyère. Vu de la route de Fribourg, le spectacle en est véritablement magique: il réunit les magnificences des scènes alpestres aux paysages verdoyants et ondulés du plateau Suisse», explique-t-on dans *Le Chroniqueur* du 8 août 1876. «Bâti au pied d'une colline, près de la route Fribourg-Bulle, à quatre kilomètres du chef-lieu du district de la Gruyère, cet asile est admirablement placé pour le but à atteindre: air pur et sain, climat salubre et relativement doux, site des

Les cuisines de l'hôpital. MG-G-13-18-020  
© Photo Glasson Musée gruérien



<sup>3</sup> PHILIPONA, Anne, *Histoire du lait, de la montagne à la ville*, Fribourg, 2017, p. 32.

<sup>4</sup> «Revue fribourgeoise, 1869-1870», in *Nouvelles Étrennes fribourgeoises*, 1871, p.46.

plus beaux, mais calme, tranquille et éminemment propre à une maison de santé<sup>5</sup> », lit-on dans le *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg* paru en 1903.

Mais cette insistance à démontrer que le choix de Marsens s'est imposé comme une évidence cache en fait le débat qu'il y a eu au moment de voter la loi sur les institutions hospitalières en novembre 1869. Au Grand Conseil, si la venue de l'hospice à Marsens faisait l'unanimité chez les députés gruériens, il n'en était pas de même chez les représentants d'autres districts, car chacun espérait attirer l'institution pourvoyeuse d'emplois. L'influent député Louis Wuilleret déclara que « le climat de Marsens pourrait ne pas être favorable à des malades, comme le serait par exemple celui dont on jouit dans certaines localités de la Broye ou du Lac. Au point de vue agricole même, le choix de Marsens n'est pas heureux. Les hivers y sont longs et rigoureux<sup>6</sup>. » Et lorsque le Conseil d'État lui répondit que le choix de Marsens était aussi économique, car en aliénant le domaine des Jésuites à l'hospice de Marsens, l'État faisait une bonne affaire, il répliqua qu'il fallait avant tout penser à « l'intérêt seul des malheureux en faveur de qui l'hospice est fondé ». De l'intérêt économique ou du bien-être des malades, lequel prit le dessus ? En fait, c'était avant tout la question économique qui était au centre des débats.

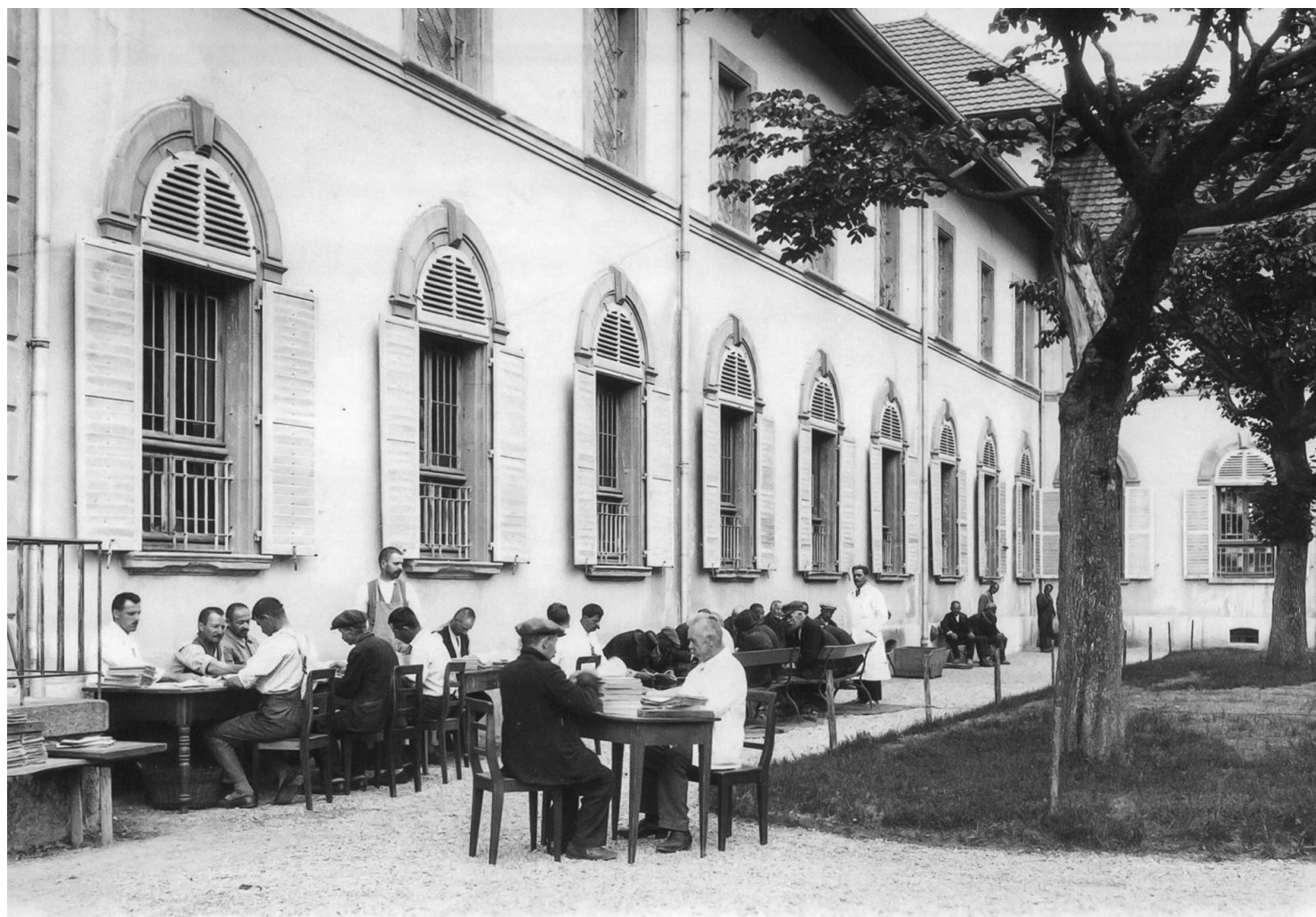
De ce point de vue-là, la construction même de l'hospice provoqua aussi des discussions animées. C'est en effet le premier bâtiment de cette importance construit par l'État de Fribourg. L'opposition radicale, au travers du journal *Le Confédéré*, fustigea le nouvel hospice et ses dépenses trop élevées. D'abord, le terrain était marécageux et il fallut faire de coûteux travaux d'assainissement non prévus au budget. Puis on reprocha la construction d'un bâtiment luxueux, avec d'imposantes caves voutées et des fenêtres – 185 en tout – cintrées, relevées de bossage et ornées de chapiteaux et de moulures, « toutes choses de peu d'importance dans le traitement des malades<sup>7</sup> ».

Et surtout, la construction de l'asile de Marsens utilisa tout l'argent mis dans le fonds des hospices, qui devait également servir à créer un hôpital cantonal pour les malades pauvres du canton. Ce sont les districts qui suppléeront à ce manque, avec les hôpitaux de district, avant l'érection de l'hôpital cantonal en 1920.

<sup>5</sup> DELLION, Apollinaire; PORCHEL, François, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, Fribourg, 1903, volume 12, p. 179.

<sup>6</sup> *Le Chroniqueur*, 23 novembre 1869. Relation des débats au Grand Conseil, séance du 19 novembre 1869.

<sup>7</sup> *Le Confédéré*, 5 avril 1856.



## Un choix architectural innovant

L'asile d'aliénés de Marsens est le premier asile suisse à opter pour le modèle pavillonnaire<sup>8</sup>. À la même époque, le canton de Vaud construit l'asile de Cery (1873) sur le « modèle bloc », appelé également « modèle-caserne ». Le choix fribourgeois plutôt novateur peut paraître surprenant venant de la part des autorités du canton. Mais il relève de deux aspects : l'un pragmatique, il était plus facile d'avoir des quartiers différents suivant le type de malades, l'autre économique, le bâtiment pouvait être construit par étapes et ne nécessitait donc pas d'entrée des fonds trop importants.

L'architecte Johann Kaspar Wolff, qui élabore les plans, veut donner une image plus familiale de l'asile en proposant des pavillons de taille raisonnable et construits de manière dispersée<sup>9</sup>. Cependant, le plan géométrique finalement proposé s'en éloigne et donne plutôt l'impression d'une caserne, ce qui avait sans doute un côté plus rassurant.

Au final, ce sont des contraintes budgétaires qui feront que l'hospice de Marsens, malgré des plans novateurs et ambitieux, ne sera jamais construit tel qu'il avait été projeté. Disposant d'une somme de 388 000 francs alors que l'ensemble est devisé à 1 206 907 francs<sup>10</sup>, on décida que seuls deux bâtiments seraient construits : l'un pour les femmes, l'autre pour les hommes et que l'administration serait

Devant les bâtiments de l'hospice de Marsens. Archives du RFSM Hôpital de Marsens

<sup>8</sup> FUSSINGER, Catherine : « Les années 1860-1870, Cery et Marsens, "modèle bloc", versus "modèle pavillonnaire", », in FUSSINGER, Catherine ; TEVAEARAI, Deodat, *Lieux de folie, Monuments de raison*, Lausanne, 1998, pp. 45-67.

<sup>9</sup> *Idem*, p.48.

<sup>10</sup> *Idem*, p. 55.

**Face aux coûts de l'hôpital, la presse d'opposition s'en donne à cœur joie : «À suivre l'interminable défilé de ces employés si richement dotés, on dirait qu'une pluie d'or vient de tomber tout à coup sur cette ancienne retraite des jésuites» et se montre particulièrement de mauvaise foi : «On sait que l'hospice de Marsens est uniquement destiné aux aliénés qu'on ne peut retenir dans les familles ; or, il n'y en a peut-être pas dix de cette catégorie dans tout le canton.»**

**Le Confédéré,  
29 décembre 1871**

logée dans les bâtiments existants de l'ancienne maison des jésuites. Vingt ans plus tard, en 1892, on construit deux nouveaux pavillons pour les «agités», pour ainsi mieux séparer les différentes catégories de malades.

### **Un bâtiment pour les classes aisées**

La même année, on construit deux bâtiments, sur les hauteurs, avec une belle vue sur les Préalpes, pour les malades aisés qui payaient une pension. Dix ans plus tard, on sépare administrativement ces unités du reste de l'hôpital pour leur donner plus de prestige. Un nouveau nom leur est donné : Sanatorium d'Humilimont, qui changera dès 1906, pour le nom de Curatorium ou Villa d'Humilimont. Est-ce pour ne pas faire peur aux pensionnaires que l'on explique que le bâtiment «sera tenu à l'instar d'une maison-pension, non soumise aux formalités d'une admission d'hôpital, ni exposé aux indications de la statistique officielle<sup>11</sup>» ?

Les publicités pour Humilimont qui paraissent dans les années qui suivent sont d'ailleurs assez révélatrices. Jamais on n'y écrit le nom de Marsens, trop lié à l'asile des aliénés, mais on le situe près de Bulle, en Gruyère ou même «par Vuippens»<sup>12</sup>. On y fait des cures d'air, de repos, des régimes... On y soigne par l'électrothérapie, l'hydrothérapie et les massages. Tout cela dans une «Situation splendide, promenades ombragées, forêt de sapins de 1<sup>er</sup> ordre, tennis, jeux variés...» Et on précise également «Les maladies mentales sont exclues».

### **Un médecin directeur prestigieux**

La recherche d'un médecin pour diriger le nouvel hospice est assez longue. Son traitement fait l'objet de discussions et de débats. Il se monte en 1875 à 4000 francs et le médecin directeur peut garder une clientèle privée. Le Conseil d'État défend cette idée : «Il n'est pas de médecin ayant une clientèle et quelque réputation, qui ne reçoive une somme au moins égale en honoraires, et avec une bien moindre responsabilité<sup>13</sup>».

Il fallait cela pour attirer un médecin réputé dans un endroit alors aussi reculé que Marsens. Lors de la première postulation, aucun médecin fribourgeois n'est intéressé. Le docteur Max Birnbaumer, médecin assistant à l'établissement d'aliénés du canton de Saint-Gall, est nommé directeur, mais il quitte déjà ce poste avant l'ouverture même

<sup>11</sup> *Le Confédéré*, 27 mai 1903.

<sup>12</sup> *La Liberté*, 2 juillet 1905, *Le Confédéré*, 11 septembre 1907, *Le Journal de Genève*, 29 mai 1905.

<sup>13</sup> *La Liberté*, 14 septembre 1871.



de l'asile. Pour le remplacer, les autorités fribourgeoises, suivant les conseils des religieuses françaises, semblent avoir trouvé la perle rare: le docteur Jacques-Henri Girard de Cailleux, un médecin aliéniste français réputé, qui avait occupé les fonctions d'inspecteur général du service des aliénés du département de la Seine et directeur de l'asile d'Auxerre, dont il avait réorganisé le fonctionnement<sup>14</sup>. C'est un haut fonctionnaire d'Empire, mis à la retraite en 1870, lors de la proclamation de la III<sup>e</sup> République en France. L'État de Fribourg lui offre quelques avantages pour l'attirer à Marsens: il peut utiliser les chevaux de l'asile ainsi qu'une voiture pour ses déplacements privés, il a un domestique pour ses appartements, ainsi qu'un secrétaire<sup>15</sup>. Il reste quatre ans à Marsens, de 1875 à 1879.

Avant l'ouverture de l'asile, il est chargé d'écrire un rapport sur les malades du canton. Accompagné des autorités locales – préfets, syndics, curés – il les visite, district après district, et fait un rapport sur leur situation. Il s'indigne d'ailleurs de la *puta misa*, la mauvaise mise, celle qui permet aux communes de miser au rabais les aliénés indigents. Ce rapport, de plus de 400 pages, donne une image bien triste des conditions dans lesquelles étaient maintenus bon nombre de malades, mais relate aussi de situations où ils sont bien traités. Girard indique s'il y a urgence ou non de les admettre dans le futur hospice<sup>16</sup>. Au final, la nécessité d'ouvrir un hospice pour aliénés, s'il le fallait encore, était ainsi démontrée.

L'hospice est inauguré le 20 octobre 1875. Il se remplit rapidement. En un mois, les 30 premières places sont déjà prises<sup>17</sup>. Six mois plus tard, le 60<sup>e</sup> malade est admis et

Le Sanatorium d'Humilimont, placé sur les hauteurs de Marsens. CM-10-15-1179

<sup>14</sup> BOSSON, Alain, *Docteur! Dictionnaire biographique des médecins fribourgeois (1311-1960)*, Fribourg, 2009, p. 427.

<sup>15</sup> FRAGNIÈRE, Claude, *op. cit.*, p.142.

<sup>16</sup> AEBY, Danielle, *Un hôpital psychiatrique mis en lumière, Marsens passé présent*, Les Sciernes-d'Albeuve, 2018, p. 24.

<sup>17</sup> *La Liberté*, 12 décembre 1875.

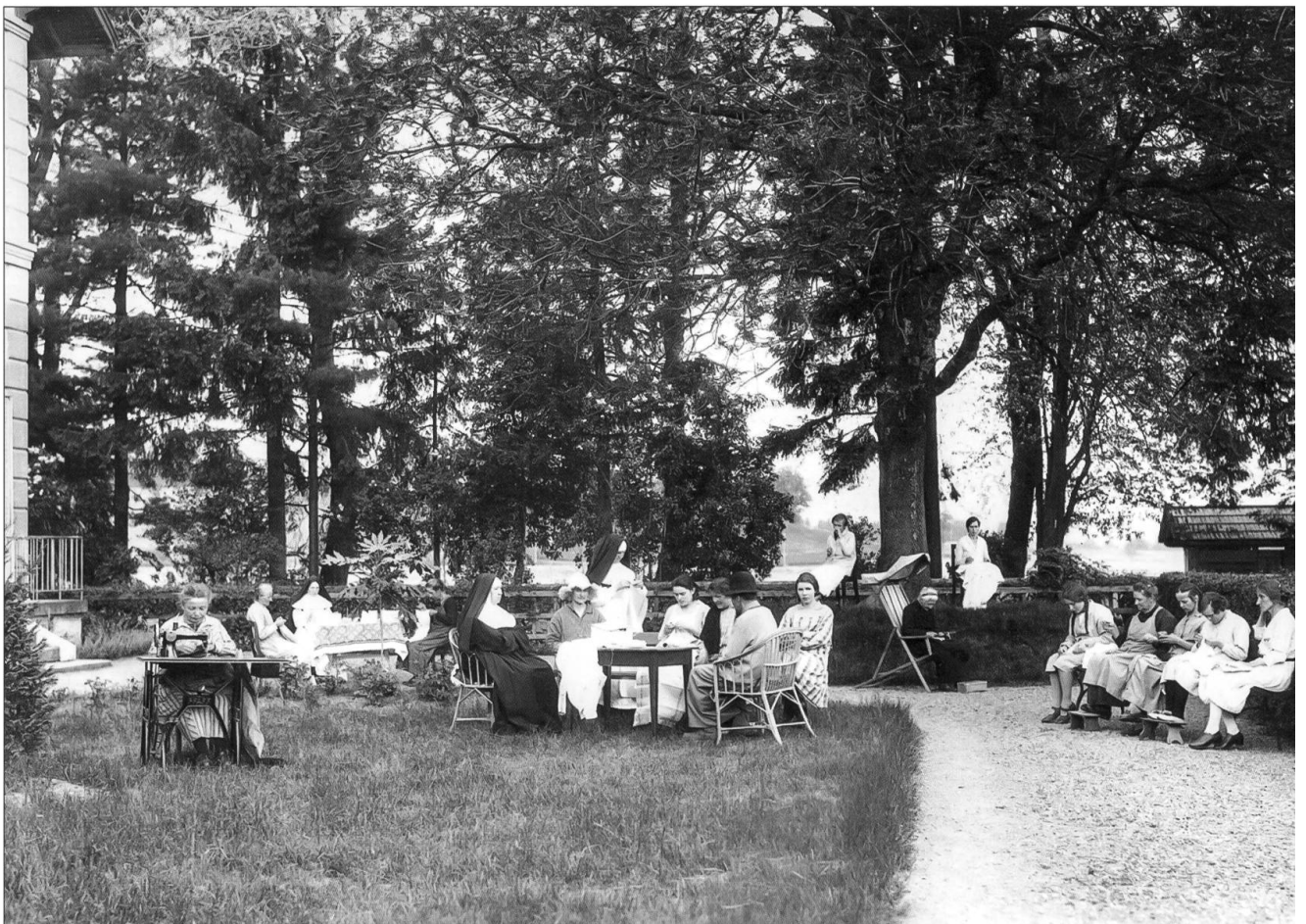
on ouvre 40 places supplémentaires<sup>18</sup>. Une année de plus et les 100 places sont occupées<sup>19</sup>. En 1880, l'hospice accueille 155 malades et 37 employés y travaillent dont neuf infirmiers et six infirmières, douze sœurs hospitalières de la communauté de Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse, un prêtre-aumônier et sa servante de cure, un télégraphiste, un surveillant en chef, un charpentier et un menuisier. À la ferme, un maître vacher, un maître domestique et un garçon-vacher sont employés. Une servante complète ce tableau des employés recensés à l'hospice<sup>20</sup>. La population de Marsens passe de 421 habitants en 1870 à 636 en 1880, soit une augmentation de 50 % des habitants ! Elle change aussi de bord politique. En effet, pour travailler dans une institution de l'État, les employés devaient venir d'un milieu conservateur, ce qui va changer la configuration politique du village, qui avait, avant l'arrivée de l'hospice à Marsens, une majorité radicale. L'arrivée de l'hôpital modifie à tout jamais la physionomie de ce petit village agricole de la Gruyère.

<sup>18</sup> *Le Chroniqueur*, 3 août 1876.

<sup>19</sup> *La Liberté*, 9 septembre 1877.

<sup>20</sup> AEF DI IIa, 1880, recensement Marsens.

Dans les jardins de l'hôpital. Archives  
du RFSM Hôpital de Marsens





## Bibliographie

- AEBY, Danielle ▶** *Un hôpital psychiatrique mis en lumière, Marsens passé présent*, Les Sciernes d'Albeuve, 2018.
- FRAGNIÈRE, Claude ▶** *La création de l'asile d'aliénés de Marsens, aspects techniques et administratifs*, Fribourg, 1992.
- FUSSINGER, Catherine ▶** « Les années 1860-1870, Cery et Marsens, "modèle bloc," versus "modèle pavillonnaire," », in FUSSINGER, Catherine ; TEVAEARAI, Deodaa, *Lieux de folie, Monuments de raison*, Lausanne, 1998.